

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2014

---

PLFRSS POUR 2014 - (N° 2044)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° CF12

présenté par

M. de Courson et M. Philippe Vigier

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**AVANT L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

I.– À la première phrase du *I bis* de l'article L. 241-10 du code de la sécurité sociale, les mots : « par décret » sont remplacés par les mots : « à 2 euros ».

II.– La perte de recettes résultant pour les organismes de sécurité sociale du I ci-dessus est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle aux droits prévus aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'amplifier l'allègement du coût du travail pour les particuliers employeurs au titre des cotisations patronales qu'ils versent pour l'emploi de leurs salariés.